



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL  
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

GEF/ME/C.39/5

27 octobre 2010

---

Réunion du Conseil du FEM

16 – 18 novembre 2010

Washington

Point 9 de l'ordre du jour

## **RÉPONSE DE LA DIRECTION À L'ÉVALUATION DE LA PRIORITÉ STRATÉGIQUE « ADAPTATION » - 2010**

**(Document préparé par le Secrétariat du FEM)**

## OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL

1. Le Secrétariat a pris bonne note de l'évaluation de la priorité stratégique « adaptation » réalisée en 2010 par le Bureau de l'évaluation. Le rapport, demandé par le Conseil à sa trente-huitième réunion, en novembre 2008, fournit une évaluation indépendante de la priorité stratégique, de sa mise en œuvre et de la qualité de ses projets, et tire des enseignements sur la façon d'accroître la résistance aux chocs climatiques des projets financés par le FEM.
2. Le Secrétariat se félicite des principales conclusions de l'évaluation, en particulier celle montrant que la priorité stratégique « adaptation » a rempli son rôle (*« mettre sur pied des projets pilotes ou des projets de démonstration pour montrer comment la planification et l'évaluation des stratégies d'adaptation peuvent déboucher sur des projets concrets vraiment utiles, et peuvent être intégrés dans la politique et les plans de développement durable des pays, sur la base des informations fournies dans les communications nationales ou d'études nationales approfondies, y compris des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, et conformément à la démarche par étapes approuvée par la Conférence des parties dans sa décision 11/CP.1 »*<sup>1</sup>) tout en faisant en sorte que les projets financés respectent les principes de la Caisse du FEM, y compris les critères du surcoût et des effets positifs sur l'environnement mondial. Il ressort également de l'évaluation que le portefeuille de projets rattachés à la priorité stratégique est représentatif d'un degré satisfaisant de diversité en termes de secteurs, de thèmes et de régions, que les projets correspondent généralement bien aux objectifs de la priorité, notamment les critères énoncés dans les Directives opérationnelles<sup>2</sup> qui s'y appliquent, et que la plupart des mesures d'adaptation qui ont été financées ont été utiles « en tout état de cause ».
3. Nous nous félicitons aussi de la conclusion de l'évaluation selon laquelle *« la priorité stratégique « adaptation » a le potentiel, à des degrés variables, de mettre les 780 millions de dollars co-investis dans ces projets à l'abri du changement climatique. »* Avec un montant pilote de 50 millions de dollars, le portefeuille de projets rattachés à la priorité stratégique a mobilisé 780 millions de dollars de cofinancement, soit un effet de levier important.
4. Le Secrétariat prend note, comme le conclut l'évaluation, qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions uniformes de l'exécution des projets sur le terrain, la mise en œuvre du portefeuille n'en étant qu'à ses débuts. Cette évaluation ne peut donc être considérée que comme un premier bilan, certes encourageant, de l'efficacité de cet exercice et de la conformité du portefeuille avec les directives de la Conférence des parties et les décisions du Conseil. Le Secrétariat souhaite qu'il soit procédé à une évaluation plus exhaustive de l'impact du portefeuille, une fois une masse critique de projets rattachés à la priorité stratégique « adaptation » achevés.

---

<sup>1</sup> Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, décision 6/CP.7.

<sup>2</sup> GEF/C.27/inf.10

5. Le Secrétariat note également que les évaluateurs ont constaté que les concepts et mesures d'adaptation et de résistance aux chocs climatiques avait été progressivement pris en compte dans les stratégies pour les domaines d'intervention entre FEM-3 et FEM-5. Il existe toutefois un certain nombre de facteurs qui continuent d'empêcher l'intégration et la prise en compte complètes de cette dimension dans les domaines d'intervention du FEM. Nous notons en outre que l'évaluation met en lumière un certain nombre de lacunes dans la gestion du portefeuille, qui ont surtout trait à la mise en application des cadres de suivi-évaluation, à la coordination interne et aux mécanismes d'approbation, et à la création d'un mécanisme ad hoc d'acquisition de connaissances pour les projets rattachés à la priorité stratégique. Cela étant, l'évaluation conclut que ces lacunes s'expliquent généralement par les attentes excessives des Directives opérationnelles, compte tenu de l'insuffisance des ressources allouées à cette fin. Comme le note toutefois les évaluateurs, il est encore temps de combler ces lacunes car le portefeuille de projets en est aux premiers stades de sa mise en œuvre. Le Secrétariat s'y emploiera, de concert avec le Bureau de l'évaluation du FEM, les Entités d'exécution et le Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP).
6. Le Secrétariat convient que le Mécanisme d'apprentissage, expressément conçu pour acquérir des connaissances sur l'adaptation, n'a pas ciblé la priorité stratégique ni les enseignements à en tirer comme il était initialement censé le faire, privant ainsi ce projet de l'outil qui lui était directement destiné<sup>3</sup>. Le Secrétariat est en train d'élaborer une stratégie de gestion des connaissances applicable à son portefeuille de projets d'adaptation. En ce qui concerne les remarques formulées au paragraphe 32 du rapport d'évaluation – « *Étant donné le poids relatif des contributions à l'appui de la composante « priorité stratégique » par rapport au budget total des projets (6 %), la composante adaptation a une portée très limitée. C'est pourquoi les projets témoins sont généralement très localisés et les activités « d'investissement » limitées* » –, le Secrétariat souhaite souligner que la plupart des projets rattachés à la priorité stratégique privilégient les activités de terrain et les activités témoins. Les évaluateurs le reconnaissent d'ailleurs implicitement dans plusieurs de leurs conclusions, notant par exemple que la capacité à s'acquitter du mandat imparti par la Conférence des parties et à respecter les Directives opérationnelles (qui privilégient les activités se traduisant par des « avantages réels »). La priorité stratégique « adaptation » ayant été conçue pour financer le surcoût à supporter pour « sécuriser » les effets positifs sur l'environnement mondial, comparer la contribution à l'appui de la composante « priorité stratégique » au « budget total des projets » ne permet pas d'estimer de manière adéquate le montant qui a contribué aux projets pilotes et aux investissements sur le terrain en matière d'adaptation. Le « budget total des projets » recouvre la totalité de l'investissement pour le projet de base dans lequel l'adaptation au changement climatique doit venir s'intégrer et, par définition, ne peut donc pas inclure les projets pilotes ni les investissements dans l'adaptation. Autrement dit, un moyen plus réaliste de mesurer la contribution de la priorité stratégique à l'effort d'adaptation consisterait à ne pas

---

<sup>3</sup> Le PNUD, qui ne souscrit pas complètement au point de vue du Secrétariat à cet égard, présente son point de vue dans l'annexe 1.

prendre en compte les investissements dans le projet de base, lesquels recouvrent des activités qui ne concernent pas l'adaptation à proprement parler. Une estimation approximative de la proportion de cette composante dans les projets rattachés à la priorité stratégique serait alors probablement plus proche de 40-50 %. De la même façon, l'affirmation selon laquelle les projets témoins sont « localisés » et « limités » peut être contestée pour les mêmes raisons, notamment parce que la priorité stratégique a été conçue dès l'origine comme un projet pilote ; elle doit donc être évaluée au regard de l'importance des connaissances utiles qu'elle a générées, et non sur la base de la couverture géographique des activités menées.

## RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS

7. Nous souscrivons à la recommandation faite au FEM de continuer à inciter à la prise en compte systématique de la résistance et de l'adaptation aux chocs climatiques dans ses domaines d'intervention, et notons que certaines propositions à cette fin peuvent inclure le recours à des outils de repérage et des mesures de sauvegarde, ainsi que la mise en place d'autres incitations financières. Le Secrétariat a commencé à se pencher sur certains des facteurs qui font encore obstacle à l'intégration et à la prise en compte systématiques de l'adaptation au changement climatique dans les domaines d'intervention du FEM, notamment :

- a) Le Secrétariat du FEM a pris les premières dispositions nécessaires pour créer un outil de repérage de la prise en compte de l'adaptation au changement climatique, décrit dans le document GEF/C.35/inf.7 – “Incorporating Climate Change Adaptation into GEF Projects”;
- b) Le STAP est en train de préparer une étude (à l'état de projet) pour établir le bien-fondé scientifique de la réduction des risques liés à la modification du climat et de l'accroissement de la résistance aux chocs climatiques dans les domaines d'intervention du FEM ; et
- c) Le Secrétariat du FEM est en train d'étudier la possibilité de proposer des mesures d'incitation financière, au travers de priorités stratégiques dans chaque domaine d'intervention et de l'utilisation de ressources provenant du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques au cours de FEM-5.

8. Le Secrétariat prend acte de la recommandation, formulée dans le rapport d'évaluation, de mettre au point un cadre ou une stratégie complète d'acquisition de connaissances afin de tirer les enseignements des projets rattachés à la priorité stratégique, ainsi qu'un cadre de suivi-évaluation, au niveau du portefeuille, et des modalités d'évaluation à mi-parcours et d'évaluation finale des projets d'adaptation. En collaboration avec le Bureau de l'évaluation, le Secrétariat élaborera ces modalités d'évaluation. Cette activité figure dans le plan de travail pour l'exercice 11 du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques, qui repose sur une gestion à objectif de résultats. En outre, le Secrétariat est en train d'élaborer une stratégie exhaustive de gestion des connaissances pour le réseau du FEM, en collaboration avec les Entités d'exécution, le STAP et le Bureau de l'évaluation. L'un

des buts principaux de cette stratégie est de mettre au point un mécanisme systématique de communication et d'exploitation des enseignements tirés des projets. Enfin, le Secrétariat a mis au point un dispositif complet de suivi-évaluation, comprenant notamment le nouvel « outil de suivi-évaluation de l'adaptation » (AMAT)<sup>4</sup>, qui permettra de suivre systématiquement l'évolution de certains indicateurs à l'échelon du portefeuille. Ce dispositif et cet outil ont été mis au point spécialement pour le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques, mais pourront être également utilisés pour les besoins de la priorité stratégique « adaptation ».

---

<sup>4</sup> Voir les documents : GEF/LDCF.SCCF.9/inf.4 et GEF/LDCF.SCCF.9/inf.5

## Annexe 1

### Mécanisme d'apprentissage de l'adaptation (ALM)

#### Réponse à l'évaluation de la priorité stratégique « adaptation »

Document préparé par le PNUD

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) remercie le Bureau de l'évaluation du FEM d'avoir préparé un rapport d'évaluation de la priorité stratégique « adaptation »<sup>5</sup>. S'agissant du Mécanisme d'apprentissage, le PNUD souhaite formuler des remarques concernant le passage suivant, qui figure dans le rapport : *« En tant que projet pilote d'acquisition de connaissances, la priorité stratégique « adaptation » devrait permettre de tirer des enseignements et de les appliquer à des programmes d'adaptation futurs, au sein et à l'extérieur du FEM. Le Mécanisme d'apprentissage, expressément conçu pour acquérir des connaissances sur l'adaptation, n'a pas ciblé la priorité stratégique ni les enseignements à en tirer comme il était initialement censé le faire, privant ainsi ce projet de l'outil qui lui était directement destiné »*<sup>6</sup>.

D'une part, dans le projet approuvé par le Conseil du FEM, le Mécanisme n'était pas initialement conçu que pour les projets rattachés à la priorité stratégique<sup>7</sup>. Le champ était plus large – *« contribuer à prendre systématiquement en compte le changement climatique dans les plans de développement des pays non visés à l'annexe I »* –, et son objectif essentiel était de *« fournir des outils et d'établir une plateforme d'acquisition de connaissances qui permettraient de prendre systématiquement en compte l'adaptation au changement climatique dans les plans de développement des pays pouvant prétendre aux financements du FEM »*<sup>8</sup>. Concrètement, le projet devait déboucher sur la *« réalisation d'un ensemble de produits devant fournir les connaissances nécessaires au FEM et à la communauté des acteurs de l'adaptation dans son ensemble »*<sup>9</sup>. C'est pourquoi le portail du Mécanisme ([www.adaptationlearning.net](http://www.adaptationlearning.net)) comporte des connaissances codifiées en provenance et à l'appui de 147 projets financés par le Fonds pour les pays les moins avancés, le Fonds spécial pour les changements climatiques, la priorité stratégique et d'autres projets non financés par le FEM.

D'autre part, le volume d'informations en rapport avec la priorité stratégique est fonction de l'état d'avancement des projets concernés. Comme le note le Bureau de l'évaluation du FEM, *« le portefeuille en est encore à ses débuts ; la priorité stratégique n'a généré pour l'instant que des enseignements limités à l'appui de la mise en œuvre de mesures*

---

<sup>5</sup> Évaluation de la priorité stratégique « adaptation » (GEF/ME/C.39), 4 octobre 2010, et *Evaluation of the Strategic Priority for Adaptation (SPA) - Full Evaluation Report*, préparé par le Bureau de l'évaluation du FEM, 5 octobre 2010

<sup>6</sup> Paragraphe 70 du document GEF/ME/C.39/ ; paragraphe 46 du rapport d'évaluation intégral.

<sup>7</sup> GEF ID: 2557 -

<http://www.gefonline.org/ProjectDocs/Climate%20Change/Global%20Adaptation%20Learning/MSP%20final.pdf>. Le descriptif de projet a été examiné par le Conseil du FEM le 15 juin 2005 et approuvé par la Directrice générale le 12 juillet 2005.

<sup>8</sup> Projet ALM, avril 2005, p. 6.

<sup>9</sup> Projet ALM, avril 2005, p. 6.

*d'adaptation »*<sup>10</sup>. Vu le stade d'avancement des projets sur le terrain, la plateforme du Mécanisme ne présente que les connaissances et informations qui deviennent disponibles et qu'il est possible de codifier de façon fiable. La montée en puissance de ces projets permettra d'acquérir des connaissances supplémentaires et de développer la *plateforme afin de prendre systématiquement en compte le changement climatique dans les plans de développement des pays pouvant prétendre aux financements du FEM*. Toutefois, il est peu probable que cela se produise compte tenu de la situation opérationnelle et financière du Mécanisme, ce projet étant proche de sa clôture, prévue en décembre.

---

<sup>10</sup> Paragraphe 55 du document GEF/ME/C.39/ ; paragraphe 33 du rapport d'évaluation intégral.